



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale

**Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 905 du 18 juin 2024 de l'honorable Député Monsieur Mars Di Bartolomeo.**

Etant donné que tout retard, outre le diagnostic tardif, peut être très angoissant pour les patients concernés, j'aimerais savoir si des accords avec nos pays voisins, notamment les services spécialisés de Trèves, existent actuellement respectivement sont envisagés pour se dépanner mutuellement en cas de tels incidents ?

Il est à souligner que les examens ayant dû être reportés sont reprogrammés dans les meilleurs délais dans le cadre de plages additionnelles en journée ouvrable ou le samedi. En complément, il y a eu des prises de contact avec les établissements hospitaliers des pays voisins afin de vérifier les disponibilités de plages pouvant être proposées aux patients dont l'examen a été reporté au Centre National PET au CHL. A ce stade, seul un établissement hospitalier à Bruxelles a annoncé avoir des disponibilités de plages d'examen PET-CT. Les pourparlers avec les établissements à Trèves et à Nancy sont en cours.

Dans cette éventualité, des rendez-vous alternatifs pourraient-ils être arrangés par les centres respectifs pour les cas les plus urgents ?

Comme précisé dans la réponse à la question 1, des pourparlers avec des établissements hospitaliers des pays voisins sont actuellement en cours.

De tels « dépannages » mutuels existent-ils dans d'autres spécialités, tant au niveau du pays qu'avec des centres spécialisés dans les régions voisines ?

En cas de besoin, des prises de contact ponctuelles se font afin d'orienter les patients concernés vers les centres spécialisés dans les régions voisines.

Alors que le centre national PET n'est doté à ce stade que d'une seule machine jusqu'à l'exploitation d'un deuxième PET-Scan dès le premier trimestre 2025, il est projeté de mettre en place un PET-CT en location pendant six mois afin de sécuriser l'exploitation de l'équipement national jusqu'à la mise en exploitation du 2<sup>e</sup> PET.

En ce qui concerne d'autres services spécialisés, comme le service national de radiothérapie ou les services de radiologie, divers équipements et appareils sont à disposition, permettant de prendre en charge des rendez-vous en cas de dysfonctionnement d'une des machines.

Luxembourg, le 15 juillet 2024

La Ministre de la Santé  
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez